



POLLUTION DE L'AIR

COMMUNIQUÉ INFORMATION & RECOMMANDATIONS



PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS

Reportez tous les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des produits à base de solvants organiques.

Les peintures et matériaux de construction portent une **étiquette** qui vous permet de choisir des produits qui émettent moins de solvants. **Privilégiez-les.**

Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux.

INDUSTRIE

Reportez certaines opérations émettrices de COV.

Pour les activités de production, **soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion** et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.

Réduisez les rejets atmosphériques, y compris par la baisse d'activité.

Les installations classées pour la protection de l'Environnement (**ICPE**) **anticipent la mise en œuvre des dispositions prévues** dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter.

Utilisez les systèmes de dépollution renforcés.

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

Le brûlage à l'air libre de déchets est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnée.

Réduisez l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourez à des mesures compensatoires.

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS

Adaptez les horaires de travail. Recourez au **télétravail.**

Les entreprises et administrations ayant mis en place un **PDE/PDA** appliquent les mesures prévues.

- X Interdit ou report
- ! Vigilance
- ✓ Bonne pratique
- COV Composés Organiques Volatils
- PDE PDA Plan de Déplacements Entreprise /Administration
- Ozone Polluant secondaire issu de la transformation photo-chimique de polluants primaires (dioxyde d'azote NO₂, composés organiques volatils - COV,...) sous l'effet du rayonnement solaire.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



L'ozone est un polluant particulièrement irritant, en particulier sur le système respiratoire et le système cardiovasculaire. Ses effets (aggravés par des températures élevées) peuvent affecter une grande partie de la population, mais certaines personnes sont plus à risque.

Populations sensibles et vulnérables :



Évitez les sorties
l'après-midi lorsque
l'ensoleillement
est maximal



Évitez la pratique d'activités
physiques ou sportives
intenses en plein air.
Celles peu intenses en intérieur
peuvent être maintenues

Population générale :



Évitez la pratique d'activités
physiques ou sportives
intenses en plein air.
Celles se déroulant en intérieur
peuvent être maintenues



Soyez vigilants et adoptez
les gestes spécifiques
vis-à-vis des personnes
vulnérables et sensibles

Et dans tous les cas :



Continuez d'aérer
les locaux au moins
10 minutes par jour,
hiver comme été



Si vous ressentez une gêne respiratoire
ou cardiaque, prenez conseil auprès
d'un professionnel de santé.
Et privilégiez les sorties plus brèves
et demandant le moins d'efforts



LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'ozone est un polluant dit « secondaire » car il n'est pas directement rejeté dans l'atmosphère par une activité (industrie, transport...). Il se forme par des réactions chimiques entre plusieurs polluants sous l'action des rayons UV du soleil et en l'absence de vent. Il est surtout présent en été.
- Il est capable de se disperser sur de grandes distances et ainsi traverser toute l'Europe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossier « qualité de l'air extérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »
- <https://www.ineris.fr> • Dossier thématique « ozone »